

# REGLEMENT DU TOURNOI

- Art. 1 : Le tournoi autorisé par la FFBA se déroulera selon les règles fixées par celle-ci.
- Art. 2 : Tout participant doit être en règle avec la fédération et en possession de sa licence compétition.
- Art. 3 : L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation de l'échéancier.
- Art. 4 : Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBA est exigée sur les terrains.
- Art. 5 : Les joueurs seront pris dans l'ordre d'arrivée postal et en priorité ceux qui s'inscrivent dans leurs catégories.
- Art. 6 : Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les tableaux en cas de nécessité et de prendre toutes les mesures afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi, après accord du juge arbitre.
- Art. 7 : Faute de participants, le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper ou de séparer les catégories.
- Art. 8 : A l'appel de son nom, tout joueur qui ne se présente pas sur le terrain après 5 minutes pourra être disqualifié par le juge arbitre, quel que soit le niveau de la compétition.
- Art. 9 : Les joueurs appelés à jouer sur le terrain désigné auront 3 minutes d'échauffement, test des volants compris et en tenues.
- Art. 10 : Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> set et entre le 2<sup>ième</sup> et le dernier set.
- Art. 11 : Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes. Celui-ci pourra être réduit avec l'accord des intéressés
- Art. 12 : Tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera compté faute, sauf au service où il sera remis une fois. Les câbles supportant les paniers de basket seront comptés "let" au service.
- Art. 13 : Le tournoi se déroulera en match de 21 et au meilleur des 3 sets (2 sets gagnants).
- Art. 14 : Le Juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du présent règlement.
- Art. 15 : Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes, accidents ou incidents.
- Art. 16 : La date limite des inscriptions est fixée au samedi 24 septembre 2011.
- Art. 17 : La constitution des tableaux aura lieu le 26 septembre 2011.
- Art. 18 : Le montant de l'engagement est de 8 euros par joueurs.
- Art. 19 : En cas de forfait, aucun remboursement ne sera effectué après la constitution des tableaux.
- Art. 20 : Les volants officiels de cette compétition sont les Yonex AS40.
- Art. 21 : Le juge arbitre est Catherine LESAIN et ses décisions sont sans appel.
- Art. 22 : La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.